

## Panorama de Wallis-et-Futuna

### CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Chef-lieu du Territoire	Mata'Utu
Superficie	142 km <sup>2</sup>
Situation géographique	Pacifique Sud ; Paris à 16 000 km, Suva à 780 km, Nouméa à 2 500 km
Langues parlées	Français, Wallisien et Futunien
Monnaie	Franc Pacifique - F CFP - (Code ISO 4217 : XPF) - 1 000 F CFP = 8,38 euros
Statut	Collectivité d'outre-mer à statut particulier
Rang mondial IDH, 2005	53 <sup>e</sup>
Représentation nationale	Un Député, un Sénateur, un Représentant au Conseil économique, social et environnemental
Représentation de l'État	Un Préfet, Administrateur supérieur du Territoire

### Repères historiques

Le peuplement de Wallis-et-Futuna est issu de la migration des Austronésiens qui colonisèrent vers 1 500 av. J.-C. une partie de la Mélanésie et la Polynésie occidentale. Les Tongiens prirent possession de l'île d'Uvea au XV<sup>e</sup> siècle, tandis que les Samoans s'imposèrent à Futuna au XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1616, Futuna et Alofi furent découvertes par les navigateurs hollandais Jacob Le Maire et Willem Schouten, qui les baptisèrent « les îles Horn ». Uvea fut à son tour découverte, en 1767, par le navigateur anglais Samuel Wallis qui donna son nom à l'île.

La présence européenne s'intensifia avec l'implantation en 1837 de missionnaires maristes chargés d'évangéliser l'archipel. Une demande de protectorat français émanant de la reine Amelia fut ensuite ratifiée en 1887 pour Wallis-et-Futuna séparément, puis en 1888 pour le protectorat unifié des deux îles.

En 1942, Wallis fut utilisée comme base arrière par les États-Unis pour répondre à l'avancée des troupes japonaises dans le Pacifique. 6 000 soldats s'installèrent sur l'île qui connut alors une période d'abondance. L'après-guerre fut marquée par la crise économique et l'instabilité politique.

En 1959, la population de l'archipel adopta par référendum le statut de Territoire d'outre-mer. La loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 fixe le statut du Territoire, qui a peu évolué depuis.

### Organisation institutionnelle

En 2003, l'archipel est devenu une Collectivité d'outre-mer à statut particulier sans que le statut de 1961 soit modifié. En plus des institutions propres à la République, ce dernier reconnaît l'existence des structures coutumières. Cette organisation repose sur les institutions suivantes :

- l'État, représenté par le Préfet, Administrateur supérieur qui assure le pouvoir exécutif ;
- l'Assemblée territoriale, composée de 20 membres, est l'organe délibérant du Territoire. Ses délibérations ne sont toutefois effectives qu'après approbation de l'Administrateur supérieur ;
- les circonscriptions, dont le découpage est calqué sur les trois royaumes (Uvea, Alo et Sigave), disposent de compétences semblables à celles d'une commune métropolitaine ;
- les chefferies, une par royaume, comprennent un roi entouré de ministres. Elles gèrent, entre autres, les problèmes fonciers et interviennent dans les affaires courantes du Territoire via le Conseil territorial et les Conseils de circonscription.

# UNE POPULATION DONT LA STRUCTURE ÉVOLUE

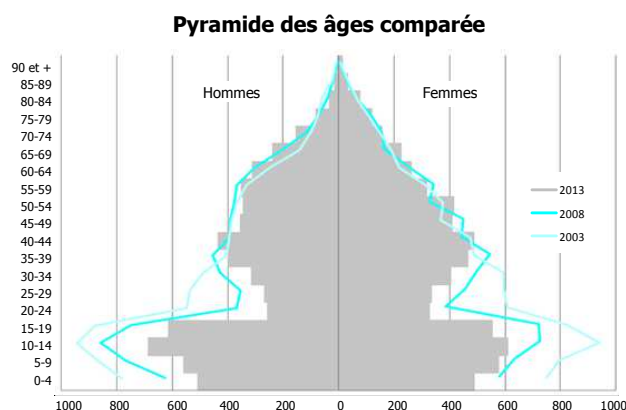
Selon le dernier recensement de la population effectué par le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE), le nombre d'habitants de Wallis-et-Futuna s'élève à 12 197 au 22 juillet 2013. La population a baissé de 9,5 % entre 2008 et 2013. Cette évolution s'explique par la forte émigration des jeunes âgés de 20 à 35 ans ainsi que l'évolution des comportements en matière de natalité. Combinés à la progression de l'espérance de vie à la naissance (75,8 ans en 2013), il en découle un vieillissement de la population. Ainsi, l'âge médian est passé de 28 ans à 32,2 ans entre 2008 et 2013.

Indicateurs démographiques	Wallis-et-Futuna <sup>(1)</sup>	France <sup>(2)</sup>
Population (France : en millions)	12 197	66,4
Population à Wallis	8 584	
Population à Futuna	3 613	
Part des moins de 20 ans (%)	37,7	24,6
Part des 20-59 ans (%)	48,2	50,8
Part des 60 ans et plus (%)	14,1	24,5
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	86	118 <sup>(3)</sup>
Taux de croissance annuel moyen (% , 2003-2013)	-2,0	0,57 <sup>(4)</sup>
Taux de natalité (‰)	14,2	12
Taux de mortalité (‰)	5,7	9
Taux de mortalité infantile (‰)	n.d.	3,6
Indice conjoncturel de fécondité	2,1	1,9
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	72,8	78,9
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	78,7	85

(1) Recensement STSEE, données à juillet 2013 ; (2) Bilan démographique de l'INSEE 2015 ; (3) France métropolitaine ; (4) Entre 2005 et 2015

n.d. : non disponible

Sources : STSEE, INSEE



Source : STSEE

## PANORAMA DE L'ÉCONOMIE

L'économie de Wallis-et-Futuna est en grande partie soutenue par le secteur administratif qui concentre plus de la moitié de la création de richesses. Le secteur du commerce constitue également un secteur clé pour le Territoire. Il est soutenu par la consommation des ménages et concentre près d'un sixième des effectifs déclarés à la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna.

Principaux indicateurs économiques	Wallis-et-Futuna	France <sup>(1)</sup>
PIB (milliards de F CFP, 2005)	18 <sup>(2)</sup>	254 463
PIB par habitant (milliers de F CFP, 2005)	1 211 <sup>(2)</sup>	3 842
Part des administrations publiques dans le PIB (% , 2005)	54,0 <sup>(2)</sup>	16,9
Dépenses de l'État dans la collectivité (milliards de F CFP, 2015)	12,3	-

(1) Les comptes de la Nation en 2014, INSEE ; (2) Estimation.

Sources : CEROM, DFIP de Wallis-et-Futuna, INSEE

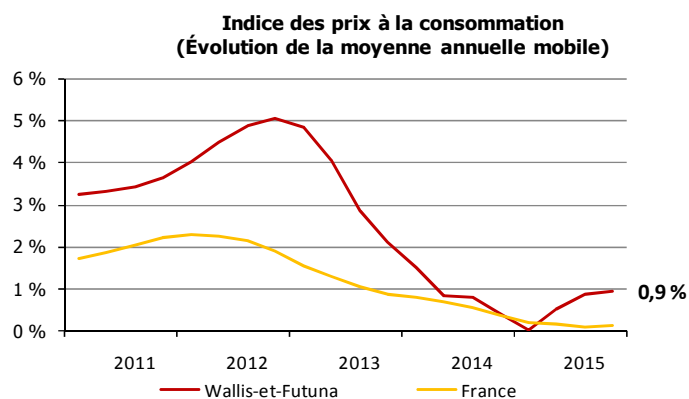
Les exportations sont peu significatives du fait de la faiblesse de l'appareil productif et de l'éloignement de marchés potentiels.

En l'absence d'impôts sur le revenu et sur les bénéfices des sociétés, le produit de la taxation des importations constitue la principale recette budgétaire du Territoire. En 2015, les recettes douanières représentent en effet 71 % des recettes fiscales de l'archipel.

### Une inflation annuelle modérée

La décélération de la hausse de l'IPC, qui a débuté à la fin de l'année 2012, s'est poursuivie jusqu'au début de l'année 2015. L'augmentation de l'IPC annuel moyen reste modérée en 2015 (+0,9 %). L'évolution de l'IPC annuel moyen des années 2012 et 2013 avait en effet été plus conséquente (respectivement +5,0 % et +2,1 %) et contenue en 2014 (+0,4 %).

Les différentes composantes de l'IPC connaissent par ailleurs une évolution contrastée. Les fluctuations à la baisse des cours mondiaux du pétrole continuent à se répercuter sur les prix de l'énergie du Territoire : ceux-ci baissent de 5,9 % en moyenne annuelle. Les prix des produits manufacturés et des services connaissent une hausse moyenne annuelle de +3,0 %. Les prix de l'alimentation augmentent plus modérément (+1,0 % en moyenne annuelle).



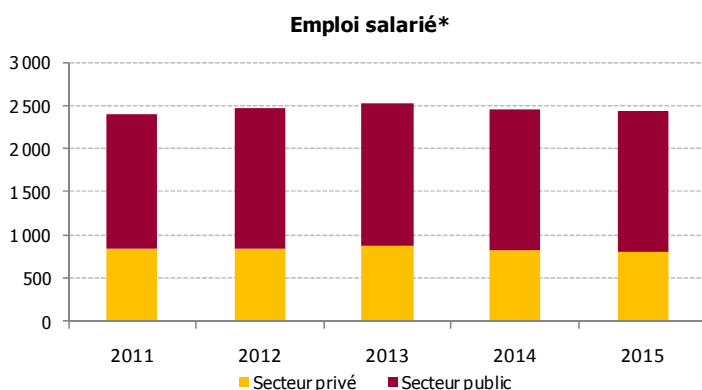
Sources : STSEE, INSEE

Dans le cadre de la loi relative à la régulation économique d'outre-mer, dite « loi contre la vie chère<sup>1</sup> », un accord de modération des prix de produits de grande consommation est désormais signé chaque année entre l'État et les principaux fournisseurs et distributeurs intervenant dans la chaîne d'approvisionnement du Territoire. L'accord du 26 mars 2015 a engendré une modération des prix sur une liste de vingt-trois produits de grande consommation. Le coût global de ce panier de biens a été plafonné à 21 330 F CFP.

<sup>1</sup> Loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012, publiée au Journal Officiel de Wallis-et-Futuna du 21 novembre 2012.

## Une concentration de l'emploi dans le secteur public

En 2015, on dénombre 2 435 salariés déclarés localement et en dehors du Territoire. La répartition de l'emploi entre secteur public et secteur privé reste la même qu'en 2014. Près des deux tiers des salariés déclarés sont employés dans le secteur public et semi-public. Sur cinq ans, le secteur du BTP a connu la plus forte chute de ses effectifs, conséquence de la baisse de la commande publique.



	2011	2015	2015/ 2011 <sup>(1)</sup>
<b>Emploi total</b>	<b>2 404</b>	<b>2 435</b>	<b>0,3%</b>
Industrie /agriculture	88	74	-4,2%
BTP	119	67	-13,4%
Commerce	283	318	3,0%
Services marchands	351	349	-0,1%
Services non marchands	1 563	1 627	1,0%

(1) Taux de croissance annuel moyen

\* Emploi déclaré à la CPSWF au 30/06

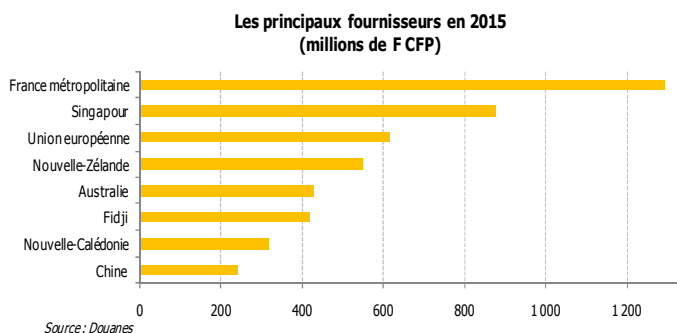
Sources : CPSWF, Administration supérieure, Vice-rectorat

## Un Territoire fortement importateur

Wallis-et-Futuna exporte très peu et doit s'approvisionner en grande partie à l'extérieur. La métropole est le principal fournisseur de l'archipel en dépit de son éloignement (23 % des importations totales). Singapour, qui fournit un peu plus de 90 % des produits énergétiques, est le deuxième fournisseur de l'archipel. Vient ensuite l'Union Européenne, dont la part de marché (10,9 % en 2015) n'a cessé de progresser depuis 2010. La Nouvelle-Zélande, l'Australie et les îles Fidji concentrent désormais un cinquième des importations du Territoire (contre un quart en 2014). La Nouvelle-Calédonie, qui était le 8<sup>e</sup> pays importateur de Wallis-et-Futuna en 2014, progresse d'une place en 2015, devant la Chine, dont les importations ont reculé en 2015.

Importations en valeur (millions de F CFP)	2015
Industries agricoles et alimentaires	1 495
Énergie	916
Industries des biens de consommation	898
Industries des biens intermédiaires	685
Industries des biens d'équipement	1 022
Industrie automobile	458
Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	163
<b>Total</b>	<b>5 637</b>

Source : Douanes



Source : Douanes

## LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'économie de l'archipel de Wallis-et-Futuna se caractérise par l'importance du secteur administratif, moteur de l'activité locale. Ainsi, les autres secteurs (commerce, BTP et services) dépendent fortement du secteur public via les salaires versés, les projets d'envergure, les travaux d'investissements, etc.

Principaux indicateurs sectoriels	2015	2015/ 2005 <sup>(1)</sup>
Importations de ciment (millions de F CFP)	43	-5,2%
Immatriculations de véhicules utilitaires neufs (nb)	93	9,8%
Nombre d'entreprises (patentes)	495	n.d.
dont agriculture, élevage, pêche (%)	19	
dont construction (%)	13	
dont commerce (%)	30	

	2015	2015/ 2005 <sup>(1)</sup>
Marchés publics notifiés secteur BTP (millions de F CFP)	254	n.d.
Elèves scolarisés - 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré (nombre)	3 472	-3,4%
Trafic aérien international (nombre de passagers)	28 846	2,5%
Trafic aérien domestique (nombre de passagers)	13 793	1,1%

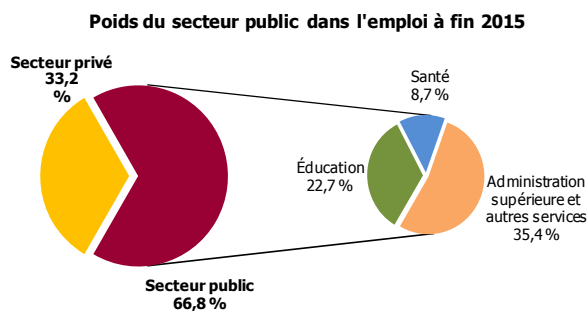
(1) Taux de croissance annuel moyen ; n.d. : non disponible.

Sources : Douanes et Contributions diverses, Cellule des marchés publics, CPSWF, Aviation civile, Vice-rectorat

## Un secteur public, moteur de l'économie

Le secteur non marchand est le premier employeur du Territoire (67 % des salariés déclarés). L'éducation concentre 23 % de l'ensemble des salariés et près de la moitié d'entre eux sont détachés pour des contrats de deux à quatre ans sur l'archipel. L'Agence de santé, sur laquelle repose le système de santé de Wallis-et-Futuna, emploie 9 % du total des salariés déclarés.

En 2015, la contribution de l'État au financement de l'économie locale s'élève à 12,3 milliards de F CFP, soit un flux en baisse de 2,7 % par rapport à 2014. Les dépenses de personnel, qui correspondent au paiement des salaires des fonctionnaires d'État détachés sur l'archipel, représentent 49 % des transferts de l'État sur le Territoire.

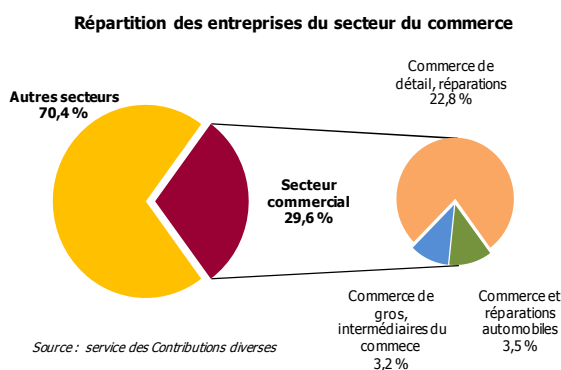


Sources : CPSWF, Administration supérieure, Vice-rectorat

## Un secteur du commerce soutenu par la consommation des ménages

Le secteur du commerce a une place importante dans l'activité du Territoire. À fin 2015, il regroupe 30 % des entreprises patentées de l'archipel, soit 185 entreprises.

Le secteur du commerce emploie 318 personnes, soit 13 % de l'ensemble des salariés déclarés et 39 % des effectifs déclarés localement du seul secteur privé. L'économie wallisienne est entièrement orientée vers la satisfaction de la demande intérieure, ce qui explique la prépondérance du secteur du commerce en termes d'emploi dans le secteur privé.



Source : service des Contributions diverses

## LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Une seule banque de détail est implantée sur l'archipel depuis une vingtaine d'années, la Banque de Wallis-et-Futuna (BWF). La Direction des finances publiques des îles Wallis-et-Futuna assure parallèlement des services bancaires aux particuliers tant à Wallis qu'à Futuna. D'autres institutions interviennent sur le Territoire : l'AFD, la BEI et quelques banques calédoniennes. Depuis 2009, l'Adie propose également des microcrédits aux petites structures (souvent des entrepreneurs individuels).

Au 31 décembre 2015, l'encours sain des crédits accordés à Wallis-et-Futuna s'élève à 2,8 milliards de F CFP. L'encours des crédits accordés aux entreprises s'est stabilisé autour de 850 millions de F CFP, avec une progression du financement de court terme au détriment du financement de long terme. L'encours des crédits accordés aux ménages atteint 1,5 milliard de F CFP.

La position extérieure nette des établissements de crédit demeure excédentaire.

Indicateurs monétaires et financiers	2008	2015
Masse monétaire (millions de F CFP)	6 064	7 914
Position extérieure nette bancaire (millions de F CFP)	2 931	2 741
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 308	3 742
Nombre d'habitants par guichet automatique	13 484	11 714
Nombre de comptes de dépôts à vue par habitant	0,55	0,44
Actifs financiers des agents économiques <sup>1</sup> (millions de F CFP)	4 523	5 809
Encours sains des agents économiques <sup>1</sup> (millions de F CFP)	1 363	1 612
Taux de créances douteuses - ensemble des concours (%)	6,4	11,7

(1) Au près des établissements de crédits locaux.

Source : IEOM

Indicateurs entreprises	2015	Indicateurs ménages	2015
Actifs financiers <sup>1</sup> (millions de F CFP)	2 103	Actifs financiers <sup>1</sup> (millions de F CFP)	1 691
Concours bancaires <sup>2</sup> (millions de F CFP)	852	Concours bancaires <sup>2</sup> (millions de F CFP)	1 465
Part des crédits d'exploitation (%)	6,9	Part des crédits à la consommation (%)	86,0
Part des crédits d'investissement (%)	76,6	Part des crédits à l'habitat (%)	13,4
Part des crédits à la construction (%)	4,8		
Personnes morales en interdiction bancaire	14	Personnes physiques en interdiction bancaire	263

(1) Au près des établissements de crédits locaux

(2) Concours sur l'ensemble des établissements de crédits

Source : IEOM

(1) Au près des établissements de crédits locaux

(2) Concours sur l'ensemble des établissements de crédits

Source : IEOM

**NB : Les données utilisées dans cette note sont arrêtées au 31 décembre 2015 sauf indication contraire.**

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Directeur de la publication : H. GONSARD – Responsable de la rédaction : V. LOMBARD

Éditeur et imprimeur : IEOM

Achévé d'imprimer : juillet 2016 – Dépôt légal : juillet 2016 – ISSN 1968-6277